

OFFRE CIFRE (3 ANS) APPEL À CANDIDATURE POUR UN DOCTORANT

LE RIZE
mémoires, cultures, échanges

**PROPOSÉE PAR LE RIZE
VILLE DE VILLEURBANNE**

23-25 rue Valentin Haüy

69100 Villeurbanne

Tél. : 04 37 57 17 17

lerize@mairie-villeurbanne.fr

<http://lerize.villeurbanne.fr>

villeurbanne



Dans le cadre de ses activités de recherche, le Rize, Centre mémoires, cultures, échanges ville de Villeurbanne, recrute pour le début de l'année 2021 un ou une doctorant-e en sciences humaines et sociales, dans le cadre du dispositif CIFRE, cofinancé par l'ANRT et la Ville de Villeurbanne pendant 3 ans.

PRÉSENTATION DU RIZE

Le Rize est un espace de culture et d'échange qui a pour mission de rassembler les Villeurbannais autour de leurs cultures et de favoriser le partage de leurs mémoires. Cet équipement culturel original est doté d'un pôle documentaire (il abrite les archives municipales de Villeurbanne et une médiathèque), d'un pôle d'action culturelle et de médiation, et d'un pôle scientifique. Il a pour ambition de stimuler et de favoriser la recherche, mais aussi et surtout de valoriser ses résultats, notamment par une diffusion auprès des publics sous la forme d'expositions, de manifestations et de publications.

Faisant des enjeux de mémoire qui traversent la société contemporaine l'épicentre de son action culturelle, le Rize souhaite que les principes et les modalités de cette action prennent appui sur une réflexion scientifique et éthique qui lui donne sens. Il pourrait faire sien le leitmotiv proposé par Françoise Vergès dans *Les guerres de mémoires* (éd. La Découverte, 2008) : « pas de pieuse invocation de la mémoire, mais une écriture de l'histoire ouverte aux réinterprétations, aux découvertes, aux relectures et à une réflexion sur différence et vivre ensemble ». La manière dont la reconnaissance des mémoires des individus et des groupes peut servir la construction d'un vivre ensemble est en effet particulièrement déterminante dans un territoire tel que celui de Villeurbanne, où l'évolution démographique et le métissage ont façonné l'image de la ville.

De façon générale, les problématiques mémorielles explorées par le Rize s'articulent à la spécificité de la société villeurbannaise, société cosmopolite, marquée par le passé industriel de la ville et sa désindustrialisation progressive, mais aussi par une revendication largement affirmée d'indépendance par rapport à sa voisine lyonnaise.

Les enjeux de mémoire recouvrent donc des enjeux fondamentalement sociétaux ; la mission scientifique du Rize sert ainsi la visée citoyenne qui est au cœur de son projet. Ce qui – la précision s'impose – ne contraint nullement les chercheurs qui participent à ce projet à accréditer les mythes fondateurs de l'identité villeurbannaise (celui d'une mixité sociale non conflictuelle, par exemple) en les parant d'une légitimité pseudo scientifique. Il ne s'agit pas non plus de nourrir l'ambition chimérique d'une réconciliation universelle par le travail de mémoire. Celui-ci doit aussi mettre au jour les facteurs de dissension sociale et les situations de domination et d'exclusions héritées du passé.

C'est en oeuvrant à la reconnaissance des témoignages de ceux qui en ont été privés, en donnant à ces témoignages la place que l'histoire ne leur a pas encore accordée, que le Rize entend participer à la cohésion du tissu social urbain. D'autre part, en mobilisant la mémoire de ses habitants, le Rize se propose de faire de la commune de Villeurbanne un terrain d'étude et de recherches sur les villes issues de l'ère industrielle. C'est dans cette perspective que le Rize souhaite encourager la rencontre et la collaboration entre ceux

qui détiennent la mémoire de Villeurbanne (les Archives de la ville, ses associations, ses entreprises, ses habitants), ceux qui l'étudient (les étudiants et les chercheurs en sciences humaines et sociales), et ceux qui la valorisent (l'équipe du Rize, les conseils de quartier, les institutions culturelles et les artistes).

La mise en lumière des bouleversements économiques et sociaux d'hier et d'aujourd'hui doit, tout à la fois, permettre de donner des clés de lecture de la ville d'aujourd'hui, et fournir une base à des travaux prospectifs sur les enjeux sociétaux auxquels se trouvera confrontée la ville de demain.

DOMAINES ET AXES DE RECHERCHE PROPOSÉS

Le Rize est particulièrement favorable à la pluralité des entrées disciplinaires dans ses thématiques de recherche. C'est pourquoi toutes les sciences humaines et sociales peuvent a priori trouver leur place dans son programme d'étude. La liste suivante est par conséquent indicative :

- Sciences historiques : histoire politique, sociale, culturelle et économique, histoire de l'art...
- Sciences de l'espace : géographie urbaine, sociale, culturelle et économique ; aménagement, urbanisme, architecture...
- Sociologie, anthropologie/ethnologie, psychologie sociale, sciences politiques, sciences de l'éducation, sciences du langage, information-communication...
- Sciences des arts, lettres et littérature, musicologie...

Même si les doctorats restent généralement ancrés dans des disciplines universitaires, le Rize sera attentif à des propositions s'inscrivant dans une pluridisciplinarité, voire dans une transdisciplinarité assumée (études de genre, études urbaines...). Le projet de thèse devra être à la fois suffisamment précis pour que l'on puisse évaluer sa pertinence et sa faisabilité, tout en restant synthétique. De manière indicative, il pourra faire entre 5 et 10 pages (25 000 caractères maximum, bibliographie comprise).

Les candidat-e-s sont libres de proposer tout sujet de recherche, dès lors qu'il se conforme aux problématiques propres au Rize et qu'il concerne le territoire villeurbannais (ou qu'il inscrit le territoire villeurbannais dans une démarche comparative).

Celles-ci s'articulent autour de trois thématiques principales :

MÉMOIRES URBAINES : il s'agit d'explorer et d'interroger la construction d'un territoire, au sens politique du terme. Les travaux d'Alain Belmont ont montré que s'était établie sur le temps long une spécificité de ce territoire villeurbannais, longtemps situé en dehors des juridictions lyonnaises, comme espace refuge pour des groupes contestataires ou marginaux. Des sujets portant sur l'histoire des formes de résistance, de mobilisations, de luttes qui ont émergé à Villeurbanne

seront examinés avec attention. Sont également a priori pertinentes des propositions visant à éclairer l'affirmation de spécificités face à/à côté de Lyon, à travers les politiques sociales, culturelles, urbanistiques ... qui ont été déployées, notamment depuis la fin du XIX^e siècle. Les politiques du logement social, caractérisées par des phases d'innovation à certaines périodes du XX^e siècle, mais aussi au début du XXI^e, pourraient ainsi faire l'objet d'une attention particulière. Les mobilisations et actions contemporaines autour des questions environnementales et climatiques pourraient également donner lieu à des recherches approfondies.

Au moment où s'approfondit la construction métropolitaine, l'évolution du positionnement des principaux acteurs du territoire villeurbannais représente également un enjeu de production de connaissances.

MÉMOIRES SOCIALES : marquée par l'industrialisation rapide et massive de son territoire à partir de la fin du XIX^e siècle, Villeurbanne a longtemps été associée à la culture et à l'identité ouvrière. Il s'agit de révéler et de valoriser une histoire sociale de ces couches populaires, qui laissent toujours moins de traces que les élites et dont la représentation s'est largement dévalorisée, puis effacée, dans la société contemporaine. Dans un contexte de transformation sociale accélérée depuis le début du XXI^e siècle, quelles sont les mémoires et les patrimoines ouvriers et populaires (matériels ou immatériels) susceptibles d'être transmis à des nouveaux arrivants sociologiquement plus diversifiés ?

Plus largement, dans une phase de transformation sociale rapide, il s'agit de travailler sur les mémoires et identités sociales en mouvement, alors que la question de la gentrification est aujourd'hui clairement posée dans un contexte villeurbannais de plus en plus attractif.

MÉMOIRES DE MIGRATION : L'expérience migratoire caractérise l'histoire du peuplement de Villeurbanne, dont la croissance démographique rapide a accompagné le développement industriel. Néanmoins, les conditions du peuplement du territoire villeurbannais ont rarement fait l'objet d'études scientifiques approfondies, alors que le sujet est plus que jamais au centre des préoccupations des sciences humaines et sociales. Selon les disciplines, on s'intéressera à la démographie historique, aux flux migratoires, aux parcours scolaires, aux mobilités résidentielles, aux commerces ethniques, aux pratiques culturelles et patrimoniales et même aux effets des politiques urbaines sur la composition des quartiers et sur les processus de ségrégation.

Présents parmi les premiers locataires des Gratte-ciel, les immigrants n'ont pas toujours pu accéder, selon les périodes, au logement formel et notamment au logement social : l'accessibilité des différents segments du parc de logements sociaux et l'évolution de leur peuplement mériteraient d'être mieux connues. Des travaux de master 2 ayant pris pour objet le territoire de Villeurbanne ont montré la fécondité des démarches croisées, qui conjuguent les sources : recensements de population, registres scolaires, dossiers de locataires, mémoires orales....

Travailler sur les mémoires et les patrimoines de l'immigration, notamment dans sa composante postcoloniale, est l'occasion de donner à voir et à entendre celles et ceux qui sont peu visibles et audibles : le Rize souhaite engager une réflexion sur ce qui pourrait faire « patrimoines de l'immigration » dans la ville de Villeurbanne. Les politiques menées dans le contexte villeurbannais vis-à-vis de ces populations venues d'ailleurs (politiques d'accueil ou de non accueil, lutte contre les discriminations...) pourront faire également l'objet de recherches spécifiques.

CONDITIONS ET MODALITÉS PRATIQUES DE LA RÉSIDENCE

Dans le cadre de la résidence, un bureau équipé sera mis à la disposition du ou de la doctorant-e. Le Rize lui fournira les contacts institutionnels nécessaires à ses recherches et l'assistera dans son travail éventuel de collecte de sources orales.

Un contrat de collaboration de trois ans sera signé entre le Rize et le laboratoire de recherche auquel sera rattaché-e le ou la doctorant-e.

Une convention CIFRE de trois ans sera signée entre le Rize et l'ANRT pour l'octroi de la subvention accordée pour la durée de la thèse.

Un contrat de travail de trois ans sera établi entre la Ville de Villeurbanne et le ou la doctorant-e-salarié-e.

Salaire annuel brut : 23 700€ environ.

COMPÉTENCES SOUHAITÉES

Le ou la doctorant-e recruté-e devra être titulaire d'un Master 2 dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Une disposition au travail en équipe est aussi requise, dans la mesure où le ou la doctorant-e travaillera en collaboration avec l'équipe chargée de l'action culturelle et de la médiation au Rize. Le ou la doctorant-e aura également en charge d'animer le pôle scientifique du Rize, composé notamment des jeunes chercheur-e-s en master accueilli-e-s en résidence chaque année.

Il s'efforcera en effet de faciliter l'intégration de ses travaux de recherche à la programmation culturelle du Rize, et/ou de la diffuser par le biais de ses supports éditoriaux, notamment le carnet de recherches *Mémoires et Société. Actualité de la recherche au Rize*, blog hébergé sur la plate-forme hypotheses.org, dont il aura aussi la responsabilité.

Le ou la doctorant-e sera en lien avec les équipes des archives et de la médiathèque afin de continuer à alimenter le fond bibliographique du pôle recherche.

On appréciera enfin que le ou la candidat-e manifeste de l'intérêt pour les problématiques liées à la valorisation du patrimoine culturel.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères pris en compte par le comité de sélection sont les suivants :

- La qualité du projet de thèse (nouveau, faisabilité...),
- Sa pertinence au regard des problématiques propres au Rize et du territoire villeurbannais comme sujet d'études (monographique ou dans un cadre comparatif),
- La motivation du ou de la candidat-e à s'insérer au sein d'un équipement culturel pluriel.

Les candidat-e-s seront pré-sélectionné-e-s sur dossier puis elles ou ils seront auditionné-e-s lors d'un entretien au cours duquel la motivation et les compétences recherchées seront particulièrement évaluées.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats doivent fournir les documents suivants :

- la fiche de candidature complétée
- un curriculum vitæ
- une lettre de motivation
- une description du projet de thèse (25 000 caractères maximum, bibliographie comprise)
- une lettre de recommandation émanant de leur directeur de recherche
- une attestation d'inscription pour l'année universitaire 2020/2021.

Les dossiers de candidature sont à renvoyer à l'adresse suivante :

Le Rize
23 rue Valentin Haüy
CS 30 038
69625 Villeurbanne cedex

LE CALENDRIER DE RECRUTEMENT

Date limite de remise des dossiers de candidature : **vendredi 16 octobre 2020**

Entretiens pour les candidats pré - sélectionnés : **à partir du 9 novembre 2020**

Recrutement par la Ville de Villeurbanne : **en janvier 2021**

CONTACTS

Anne-Pascale Jacquin
responsable administrative
04 37 57 17 02
lerize@mairie-villeurbanne.fr

Vincent Veschambre
Directeur du Rize
04 37 57 17 01

site internet du Rize : <http://lerize.villeurbanne.fr>

blog recherche du Rize : mes.hypotheses.org

FICHE DE CANDIDATURE / OFFRE CIFRE

NOM* :

Prénom* :

Date et lieu de naissance* :

Adresse personnelle*

Téléphone* :

Courriel* :

Université ou établissement d'enseignement supérieur :

Adresse :

Enseignant dirigeant les travaux universitaires* :

Sujet de thèse proposé par le/la candidat-e* :

Discipline* :

Date :

Signature du/de la candidat-e :

* Les données personnelles recueillies dans ce formulaire, sont destinées à l'usage exclusif du personnel habilité du Rize et des ressources humaines de la Ville. Ce traitement est mis en place à des fins pré-contractuelles, pour la gestion des candidatures de chercheurs au sein du Rize. Ces données sont conservées pendant la présence du chercheur au Rize ou 2 ans après le dernier contact en cas d'issue négative au poste. Vous avez des droits et pouvez pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Toutefois, ce retrait entraînera l'incapacité d'étudier votre demande. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez vous à la rubrique mentions légales et données de notre site internet.